Nouveaux ennuis judiciaires pour «l'émir» de Forsane Alizza : fraude aux prestations sociales.

24/09/2015 à 12h31

Mohamed Achamlane n'en a pas fini avec la justice. Ce jeudi après-midi, «l'émir» et fondateur du groupuscule Forsane Alizza («Les Cavaliers de la Fierté») doit être jugé avec sa sœur et son épouse par le tribunal correctionnel de Nantes pour une «fraude aux prestations sociales» entre 2010 et 2012.



Un délit mineur pour cet homme de 37 ans, au regard des neuf ans de prison dont il a écopé en juillet à Paris pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste» avec treize autres prévenus. Leur mouvement avait été dissout trois ans plus tôt par le ministère de l'Intérieur, pour avoir envisagé des actions violentes contre

des «ennemis de l'islam». Une liste de commerces juifs à Paris et en proche banlieue avait notamment été retrouvée dans un dossier intitulé «Cibles». Mohamed Achamlane avait par ailleurs été condamné pour détention d'armes illégale, après la découverte chez lui de kalachnikovs démilitarisées.
Ce jeudi, «l'émir» de Forsane Alizza sera ainsi jugé, avec ses deux co-prévenues, pour avoir produit de fausses attestations de domicile afin de toucher indûment des allocations logement et le RSA. «Ils disaient habiter un appartement où ils ne vivaient pas», résume une source proche du dossier. «C'est vraiment le personnage qu'on vient juger, et non l'infraction», assure son avocat, Me Sami Khankan. Selon lui, les investigations des organismes sociaux n'ont d'ailleurs «rien d'un hasard». «Les contrôles ont eu lieu juste après la dissolution de Forsane Alizza», explique-t-il.

(…)

Source

Merci à **Jean Duvoillage.**

> *Procès Forsane Alizza : « Dans son viseur, Pierre Sautarel, le principal animateur du site Fdesouche »: La Ju… http://t.co/UHfZOoKkpQ*
>
> *— Fdesouche (officiel) (@F_Desouche) June 10, 2015*